

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 9 janvier 2026

### **Lancement du réseau France santé dans la Drôme : pour un accès aux soins de proximité renforcé**

Dans le cadre de la création du réseau national France santé par le Gouvernement, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture de la Drôme et le Conseil départemental de la Drôme viennent de labelliser 20 Maisons France santé sur le département. L'objectif : rendre plus lisible l'offre de soins de proximité. Dans la région, ce sont plus de 180 Maisons France santé qui ont été labellisées fin 2025. D'autres maisons France santé seront labellisées en 2026.

Ce dispositif est co-piloté par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture de département et le Conseil départemental. L'objectif est de labelliser des structures de soins primaires qui contribuent à l'accès aux soins sur les territoires dans un cadre pluriprofessionnel.

**Pour être labellisée « Maison France santé », la structure ou le lieu doit répondre à plusieurs critères garantissant un accès aux soins tels que :**

- **Disposer d'un médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » constituée** (ou en cours de constitution en cas d'installation récente).
- **Assurer la présence d'un infirmier**, au sein de la structure ou à proximité.
- **Être accessible à tous les publics**, avec une ouverture aux patients au moins 5 jours par semaine, et des consultations réalisées sans dépassement d'honoraires.
- **Proposer des rendez-vous sous 48 heures lorsque l'état de santé du patient le nécessite** ou permettre d'orienter le patient vers un lieu de soins à proximité, en capacité de le prendre en charge dans les 48 heures. Cela peut se traduire par la participation de la structure aux dispositifs de régulation des soins non programmés (service d'accès aux soins), voire à la permanence des soins ambulatoires la nuit et le week-end.

Le dispositif Maison France santé regroupe, sous une bannière commune, des structures de soins de premiers recours (soins de ville) existantes ou en cours de développement et permet de renforcer la collaboration entre les différents professionnels de santé avec une prise en charge pluriprofessionnelle des patients, mieux accompagnés dans leur parcours de santé.

Différents types d'organisations peuvent être labellisées :

- Des maisons de santé pluriprofessionnelles ou des centres de santé ;
- Des cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens ;
- Des établissements de santé assurant des soins primaires, notamment les hôpitaux de proximité
- Tout autre lieu proposant un accès aux soins de proximité (consultations solidaires ou consultations avancées hospitalières, officines équipées de télécabines, médicibus).

#### **Contact presse**

DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION  
Service presse : 04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
241 rue Garibaldi  
CS 93 383  
Lyon cedex 03

Ce co-pilotage est mené en coopération avec l'Assurance Maladie et en lien avec les élus locaux et les représentants des professionnels de santé sur le territoire. Les services nouveaux offerts par ces structures ainsi reconnues pourront bénéficier de financements dédiés au développement du réseau France santé.

**Dans le département de la Drôme, 20 structures identifiées pour leur engagement dans l'accès aux soins viennent d'être labellisées « Maison France santé », dans le cadre de cette première vague de labellisation :**

- La maison de santé pluriprofessionnelle de Bouchet-Baume de Transit-Suze-la-Rousse ;
- Le centre départemental de santé de Bourg-lès-Valence ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Bourdeaux ;
- Le centre de santé du Diois à Châtillon-en-Diois ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de la Valdaine à Cléon-d'Andran ;
- Le centre de santé PSMS de Curnier ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Die ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Loule Pro Santé de La Motte Chalancon ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Drôme des collines et des chambarans à Le Grand-Serre;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Livron-sur-Drôme
- Le centre de santé municipal de Montélimar ;
- Le centre de santé Oxance à Romans-sur-Isère ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Romans Jacquemart à Romans-sur-Isère ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle du Pays de l'Herbasse à Saint-Donat-sur-l'Herbasse ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel de Saint-Rambert-d'Albon ;
- Le centre de santé municipal de Saint-Paul-Trois-Châteaux ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Rhône Galaure à Saint-Vallier ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel Val Santé à Valence ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Valence Europe à Valence ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle La Rose des Vents à Valence ;

D'autres structures du département seront amenées à recevoir une labellisation en début d'année 2026.